



A L'ATTENTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EMPLOYEURS

VACCINATIONS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDEES EN MILIEU PROFESSIONNEL

La vaccination est un acte de prévention médicale contre certains risques biologiques, elle doit faire partie d'une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Elle est également un moyen de protection individuelle qui renforce la prévention technique collective sans jamais s'y substituer.

Certaines vaccinations ont été rendues obligatoires par voie légale, toutefois ce ne sont pas les seules vaccinations à proposer aux agents.

A partir de la fiche de poste, la collectivité territoriale ou l'établissement public employeur, conseillé par le médecin du travail, doit :

- identifier et évaluer le risque professionnel auquel les agents sont exposés,
- informer les agents du risque et des moyens de s'en prémunir

Vaccinations obligatoires

Pour les personnes qui exercent une activité professionnelle notamment dans :

- les établissements de garde d'enfants d'âge pré-scolaire : crèches, haltes-garderie, écoles maternelles, centres de loisirs, assistantes maternelles
- les établissements et services d'hébergement pour adultes handicapés
- les services sanitaires de maintien à domicile,
- les services d'aide à domicile (SAAD)
- les services funéraires

Diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B
(uniquement si les agents sont exposés)

Article L 3111-4 du code de la santé publique

Vaccinations recommandées

L'autorité territoriale ne peut exiger la vaccination.

L'agent doit avoir reçu une information **claire et précise** (provenant de l'autorité territoriale ou du médecin du travail), est libre de sa décision d'accepter ou de refuser la vaccination proposée.

Le refus de la vaccination ne peut justifier l'éviction d'un poste, sauf s'il existe un risque de maladie grave et contre laquelle on dispose d'un vaccin dont l'efficacité et l'innocuité sont reconnues

Tétanos, hépatite B, hépatite A, poliomyélite, leptospirose, rougeole, rubéole et coqueluche

2025

Calendrier simplifié des vaccinations

Âge approprié	Vaccinations obligatoires pour les nourrissons										6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	65 ans et +
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois						
BCG															
DTP et Coqueluche														Tous les 20 ans	Tous les 10 ans
Hib															
Hépatite B															
Pneumocoque															
ROR															
Méningocoques ACWY															
Méningocoque B															
Rotavirus															
HPV															
Grippe															Tous les ans
Covid-19															Tous les ans
Zona															
VRS															75 ans et +

Tuberculose (BCG)

La vaccination contre la tuberculose est le plus souvent recommandée à partir de 1 mois et jusqu'à l'âge de 15 ans chez les enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes soit 25, 45, 65 ans et ensuite tous les dix ans.

Coqueluche

Le rappel de l'adulte contre la coqueluche se fait à 25 ans avec rattrapage possible jusqu'à 39 ans. La vaccination contre la coqueluche de la femme enceinte dès le 2^e trimestre de grossesse est recommandée pour protéger son nourrisson.

Haemophilus Influenzae de type b (Hib)

Pour les enfants n'ayant pas été vaccinés avant 6 mois, un rattrapage vaccinal peut être effectué jusqu'à l'âge de 5 ans avec le vaccin monovalent (1 à 3 doses selon l'âge).

Hépatite B

Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la 1^{re} année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

Pneumocoque

Cette vaccination est obligatoire chez tous les nourrissons et est recommandée aux personnes de 65 ans et plus.

Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)

Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses de vaccin.

Méningocoques ACWY

La vaccination est obligatoire chez tous les nourrissons depuis le 1^{er} janvier 2025 avec une dose à 6 mois suivie d'un rappel à 12 mois. Elle est également recommandée chez les adolescents entre 11 et 14 ans.

Méningocoque B

Depuis janvier 2025, cette vaccination est obligatoire chez tous les nourrissons à 3, 5 et 12 mois.

Rotavirus

Recommandé à tous les nourrissons à partir de 2 mois. Deux à trois doses (par voie orale) sont nécessaires selon le vaccin.

Papillomavirus humain (HPV)

La vaccination est recommandée chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans inclus. De plus, la vaccination est recommandée aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à l'âge de 26 ans.

Grippe

La vaccination est recommandée, chaque année, notamment pour les personnes à risque de complications : les personnes âgées de 65 ans et plus, celles atteintes de certaines maladies chroniques dont les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et les per-

sonnes souffrant d'obésité (IMC > 40 kg m²). La vaccination contre la grippe peut aussi être proposée à tous les enfants de 2 à 17 ans.

Covid-19

En automne, en plus des personnes à risque ciblées par la grippe, cette vaccination est aussi recommandée aux personnes atteintes de troubles psychiatriques, de démence ou de trisomie 21.

Au printemps, la vaccination est recommandée pour les personnes de 80 ans et plus, les résidents d'EHPAD et USLD, et les personnes immunodéprimées quel que soit leur âge.

Zona

La vaccination est recommandée chez les personnes de 65 ans et plus.

VRS

La vaccination est recommandée à l'ensemble des personnes âgées de 75 ans et plus. Elle est également recommandée aux personnes âgées de 65 ans et plus ayant des pathologies respiratoires chroniques (particulièrement broncho pneumopathie chronique obstructive) ou cardiaques (particulièrement insuffisance cardiaque).

Pour en savoir plus

VACCINATION
INFO SERVICE.FR

Le site de référence qui répond à vos questions



DT07-016-25PC Mise à jour : mars 2025

Une question ? Un conseil ? Parlez-en à un professionnel de santé